

Marché n° 25-045

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

REAMENAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL SUR LE SITE DU CNED A TOULOUSE OCCUPE PAR RESEAU CANOPE ET LE CNED

MARCHE PUBLIC de TRAVAUX
passé selon les dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-7 (MAPA)

**Date limite de réception des offres : 03 novembre
2025 à 12H00**

Table des matières

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE.....	4
2.1. Objet du marché	4
2.2. Lieu d'exécution des travaux.....	4
2.3. Forme du marché.....	4
2.4. Etendue du marché	4
2.5. Délai d'exécution du marché	5
2.6. Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
2.7. Visites obligatoires des locaux.....	5
2.8. Contenu du dossier de consultation.....	5
2.9. Calendrier prévisionnel de la consultation	6
ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION	7
3.1. Pièces à fournir au titre de la candidature	7
3.1.1. Candidature sous forme de DUME.....	7
3.1.2. Candidature hors DUME	7
3.1.3. Candidature d'un groupement momentané d'entreprises	8
3.1.4. Autres opérateurs économiques	8
3.2. Pièces à fournir au titre de l'offre.....	8
3.3. Variantes.....	9
3.4. Dépôt des offres.....	9
ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
4.1. Conditions de participation des candidats	10
4.2. Critères de jugement des offres	10
4.2.1. Critères de sélection des offres du Lot 1 – démolition.....	10
4.2.2. Critères de sélection des offres du lot 13 : Mise à disposition de bloc sanitaire.....	11
4.2.3. Critères de sélection des offres communs aux autres lots (lots 2 à 12)	11
4.2.4. Méthode de notation	12
ARTICLE 5. NEGOCIATION	12
ARTICLE 6. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE	13
ARTICLE 7. INSTANCES DE RECOURS.....	13
ANNEXE 1 : SIGNATURE ELECTRONIQUE.....	15

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Réseau Canopé agit en qualité de coordonnateur d'un groupement de commandes constitué avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) par convention du 17 avril 2023.

Réseau CANOPÉ, établissement public administratif régi par les articles D 314-70 et suivants du Code de l'éducation, dont le siège est situé au téléport 1 @4 - CS 80158 - 86961 FUTUROSCOPE CEDEX. Réseau Canopé a pour mission la formation tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. Il les accompagne notamment dans l'appropriation des outils et environnement numériques. Il est également opérateur de formations et organisateur d'événements pédagogiques ; il assure une mission documentaire et accompagne les projets des établissements scolaires dans ses Ateliers Canopé.

Représenté par sa Directrice générale, Mme Marie-Caroline MISSIR, nommée par décret du 02 mars 2020 et renouvelée par décret du 15 mars 2023,

Les maîtres d'ouvrage du présent marché public sont :

D'une part

Réseau CANOPÉ,

Et d'autre part,

Le Centre national d'enseignement à distance (CNED)

2 boulevard Nicephore Niepce –

Teleport 2 BP 80300

86963 Futuroscope Chasseneuil

Représenté par sa Directrice Générale Anne Szymczak, nommée par arrêté du 12 mars 2025 ; Dénommé, le CNED.

ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE

2.1. Objet du marché

Le présent marché vise à confier au candidat le réaménagement des espaces de travail des services de l'unité opérationnelle CNED-Ecole de Toulouse et l'installation des services de Réseau Canopé sur cette implantation afin de mutualiser l'occupation.

2.2. Lieu d'exécution des travaux

Les prestations objet de la consultation ont lieu à l'adresse suivante : 3 Allée Anthonio Machado 31051 TOULOUSE.

2.3. Forme du marché

Il s'agit d'un marché public de travaux passé sous la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire en procédure adaptée.

2.4. Etendue du marché

Le marché est alloté au sens de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique. Il comprend les lots et estimations financières suivants :

Lot	Désignation du lot	Code CPV associés
1	Démolition second œuvre	45111000-8 Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
2	Gros œuvre	45223220-4 Travaux de gros œuvre
3	Menuiseries extérieures - serrurerie	45421000-4 Travaux de menuiserie
4	Ascenseur	45313100-5 : Travaux d'installation d'ascenseurs
5	Cloisons - plafonds - plâtrerie - cloisons modulaires	45421152-4 : Installation cloisons
6	Menuiseries intérieures - mobilier sur mesure	45421000-4 : Travaux de menuiserie
7	Mur mobile	45421152-4 : Installation cloisons
8	Revêtements sols souples	45430000-0 : Revêtement de sols et de murs
9	Revêtements sols durs - faïences	45432100 : Travaux de pose de revêtement de sol 5453000-0 : Revêtement de sols et de murs
10	Peinture - nettoyage	45442100-8 : Travaux de peinture
11	Plomberie sanitaire - chauffage - climatisation - ventilation	45330000-9 : Travaux de plomberie
12	Electricité générale	45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques
13	Mise à disposition de bloc sanitaire modulaire	45232460-4 : Travaux d'installations sanitaires

Le montant estimé des travaux est de 2 912 845,00 euros hors taxes.

2.5. Délai d'exécution du marché

Le présent marché entre en vigueur à compter de sa date de notification et se termine à la réception des travaux.

Le délai d'exécution des prestations pour chaque lot est à proposer par chaque candidat. Il est fixé dans l'acte d'engagement du candidat et dans le cadre de réponse valant mémoire. Le maître d'ouvrage impose un délai global maximum fixé à 16 mois. Le démarrage prévisionnel des prestations est prévu pour le mois de : janvier 2026.

2.6. Prestations supplémentaires éventuelles

Pour le lot n°02 (Gros œuvre), le candidat propose obligatoirement dans son offre la prestation supplémentaire éventuelle relative au traitement des façades.

Pour le lot n°04 (ascenseur), le candidat propose obligatoirement dans son offre la prestation supplémentaire éventuelle relative à la mise aux normes PMR de l'ascenseur existant.

Les spécifications techniques relatives à chaque PSE sont décrites dans le CCTP des lots concernés.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'accepter ou non chaque prestations supplémentaires éventuelles au moment de la signature du marché.

2.7. Visites obligatoires des locaux

Avant la remise de leur offre, il est conseillé aux candidats d'effectuer une visite des locaux. Les différentes dates proposées sont les suivantes :

- lundi 13/10 à 14h00,
- Mercredi 15/10 à 10h00 et
- lundi 20/10 à 10h00.

Le rdv est donné dans le hall du bâtiment.

Nota : Une attestation de visite sera fournie par l'acheteur public à chaque candidat qui devra la joindre au moment du dépôt de son offre, dans la mesure où il aura effectué une visite. En cas d'éventuelles questions lors de la visite, les réponses seront communiquées sur la plateforme PLACE.

2.8. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation,
- le cahier des clauses administratives particulières commun aux lots,
- les cahiers des clauses techniques particulières propre à chaque lot ainsi que les plans du projet (plan de situation, plan technique ...),
- les actes d'engagement propre à chaque lot,

- les décompositions du prix global et forfaitaire propre à chaque lot,
- le cadre de réponse valant mémoire propre à chaque lot à compléter par le candidat
- le planning prévisionnel d'exécution des travaux établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- L'attestation de visite à faire signer après la visite,
- Le Rapport Initial du Contrôleur Technique
- le plan général de coordination (PGC),
- la fiche contact
- **Pièces générales (non jointes) :**
 - ✓ Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux, le cahier des clauses techniques générales applicable au marché des travaux.
 - ✓ Les ouvrages des différents corps d'état répondant aux conditions et prescriptions des documents techniques qui leur sont applicables (DTU, normes NF, normes UTE, normes Afnor, règles de l'art, etc...).

Le dossier peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Il contient la totalité des informations utiles aux candidats pour élaborer une offre.

Lors du retrait du dossier, les candidats sont fortement invités à s'identifier en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faites aux questions relatives à la consultation en cours.

L'acheteur se fait juge de l'opportunité de répondre à des demandes de renseignements complémentaires. Celles-ci ne pourront porter que sur des questions mineures appelant des réponses qui ne peuvent nuire à l'égalité de traitement des candidats.

Si la question posée par le candidat révélait une ambiguïté, une imprécision ou une omission dans la rédaction, de nature à compromettre la compréhension du dossier, l'acheteur s'engage à faire une réponse écrite, diffusée à l'ensemble des candidats, l'anonymat étant préservé.

Par mesure d'équité, les demandes de renseignements complémentaires doivent être formulées par écrit (mail ou via la plateforme) et communiquées à l'acheteur au plus tard dix (10) jours francs avant la date limite de remise des offres. La demande sera prise en compte et la réponse sera retranscrite à l'ensemble des candidats potentiels qui se seront identifiés sur la plateforme PLACE.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

Réseau Canopé se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce sujet.

2.9. Calendrier prévisionnel de la consultation

Lancement de la consultation	Sem.41
Visites du site	Cf article 2.7 du présent document
Date limite de réception des offres	03 novembre 2025 à 12h00
Analyse des offres	Jusqu'à Sem.47
Signature et Notification du marché	Sem.51
Réunion de lancement / Démarrage de la prestation	Sem.51

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le candidat fournit dans une seule enveloppe les pièces relatives à sa candidature et celles constituant son offre. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.



Aucune signature des documents n'est requise au moment du dépôt des candidatures et des offres.

3.1. Pièces à fournir au titre de la candidature

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) ou hors DUME.

3.1.1. Candidature sous forme de DUME

- **Formulaire DUME en format xml et pdf (généré automatiquement lors de la réponse sur PLACE)** remplaçant la DC1 et DC2 (ne pas les transmettre en plus du formulaire).

Pour renseigner votre DUME, il convient de choisir le DUME comme modalité de réponse pour la candidature. Le DUME est prérempli sur la base du numéro SIRET.

3.1.2. Candidature hors DUME

- **L'imprimé DC1¹, « lettre de candidature », ou équivalent** comprenant notamment :
 - L'objet de la candidature en cas d'allotissement : lots concernés ou ensemble des lots,
 - La présentation du candidat et des membres du groupement, le cas échéant :
 - o Dénomination commerciale, adresse de l'établissement et du siège social (si différente),
 - o Numéro SIRET et TVA intracommunautaire,
 - o Adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
 - o Répartition des prestations, en cas de groupement et désignation du mandataire,
 - Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP et est en

¹ Les formulaires DC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

- **L'imprimé DC2, « déclaration du candidat » ou équivalent** comprenant notamment :
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le domaine d'activité auquel se réfère le marché, au cours des 3 derniers exercices,
 - L'indication d'appartenance à la catégorie des PME, le cas échéant,
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années,
 - Une description des moyens techniques dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations,
 - Une liste de références récentes fournies au cours des 3 dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
 - Tout autre document permettant d'attester de la capacité du candidat à exécuter les prestations du marché.

3.1.3. Candidature d'un groupement momentané d'entreprises

Les candidats peuvent se présenter en groupement solidaire ou conjoint.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement doit être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun de ses membres. Dans ce cas, les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et à ce que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plusieurs groupements.

De plus, les candidats ne peuvent pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement,
- en qualité de membres de plusieurs groupements,
- en qualité de mandataire d'un groupement et de membres d'un autre groupement.

3.1.4. Autres opérateurs économiques

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit produire pour chacun de ces opérateurs :

- les mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières
- un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

3.2. Pièces à fournir au titre de l'offre



Il n'est pas obligatoire que l'acte d'engagement soit signé dès le dépôt de l'offre.

- L'acte d'engagement

- L'attestation de visite du site,
- La **fiche contact** complétée,
- Une **offre financière** de la décomposition du prix globale et forfaitaire complétée par le candidat,
- Le cadre de réponse valant **mémoire. Le candidat qui ne joint pas dans son offre le document dûment complété, sera écarté de la procédure sans que son offre soit analysée.**

Nota : Il n'est pas accepté de mémoire technique. Toutefois, si le candidat joint à son offre un mémoire technique en plus, le maître d'ouvrage se réserve le droit d'en prendre connaissance ou non au moment d'analyse de son offre.

3.3. Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées.

3.4. Dépôt des offres

La date limite de dépôt des plis est mentionnée dans la première page du présent règlement.

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur la plate-forme PLACE www.marches-publics.gouv.fr, sur laquelle la procédure technique de dépôt des plis est détaillée.

Aucune offre électronique ne sera admise en dehors de celles reçues à l'adresse précitée. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt ci-dessus sera considéré comme hors délai.

Aucune offre papier ne sera admise en dehors d'une copie de sauvegarde d'une offre électronique.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent envoyer, en parallèle de leur réponse électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (clé USB, CD, DVD, etc), qui ne sera ouverte qu'en cas de difficulté technique rencontrée lors de l'ouverture de l'offre dématérialisée.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. En cas d'envoi postal, celui-ci doit être réalisé par recommandé avec accusé de réception.

L'enveloppe doit comporter la mention « COPIE DE SAUVEGARDE », avec le numéro et l'objet de la consultation.

Adresse de dépôt ou d'envoi de la copie de sauvegarde :

Réseau Canopé
pôle Achats-Marchés
1 avenue du Futuroscope
Téléport 1 – bâtiment @4
CS 80158
86961 Futuroscope Cedex

Délai de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres

ARTICLE 4. ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. Conditions de participation des candidats

Sont écartés les candidats :

- n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dans les délais imposés par l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article R.2144-7 du CCP,
- dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes au regard de l'objet du marché (les capacités techniques, humaines et financières, ainsi que les références présentées doivent être en relation avec les caractéristiques techniques, le calendrier du projet et l'objet du marché).

4.2. Critères de jugement des offres

4.2.1. Critères de sélection des offres du Lot 1 – démolition

1- Valeur technique décomposée comme suit :	30
1.1 - Méthodologie complète par prestation adaptée au chantier par étape GPA comprise	10
1.2 Organisation du chantier	8
1.3 - Organisation en site occupé adaptée à ce chantier	12
2 - DELAIS	10
3 - ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE DEDIEE A LA REALISATION DU CHANTIER-CV	10
4 – ENGAGEMENT EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	10
5- Le prix	40
Total	100

4.2.2. Critères de sélection des offres du lot 13 : Mise à disposition de bloc sanitaire

1- Méthodologie d'intervention	20
2- Performances en matière de protection de l'environnement	10
2- Le prix	70
Total	100

4.2.3. Critères de sélection des offres communs aux autres lots (lots 2 à 12)

1- Valeur technique décomposée comme suit :	25
1.1 - Méthodologie complète par prestation adaptée au chantier par étape GPA comprise	10
1.2 Organisation du chantier	8
1.3 – Décrire l'organisation en site occupé adaptée à ce chantier	7
2 - DELAIS	10
3- ORGANIGRAMME - CV	10
4- QUALITE DES MATERIAUX	10
5- METHODOLOGIE PROPOSEE DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	5
6- Le prix	40
Total	100

4.2.4. Méthode de notation

Chacun des critères hors le prix, est apprécié sur la base de l'échelle de notation suivante, puis pondéré selon le coefficient indiqué dans chaque tableau relatif aux critères de jugement des offres :

1	Médiocre : le candidat ne répond pas aux attentes
2-3	Passable : information fournie mais le candidat ne répond que partiellement aux attentes
4-5	Acceptable : le candidat remplit de manière normale les exigences qualitatives et quantitatives mais quelques réserves et incertitudes d'appréciation
6-7	Satisfaisant : le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives
8-9	Très satisfaisant : le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives mais présente un avantage particulier (par rapport aux prescriptions attendues ou par rapport aux autres candidats...)
10	Excellent : remplit les exigences au-delà des attentes, présente de nombreux avantages par rapport aux autres candidats

Pour le critère prix, la note maximale (40 points s'agissant des lots 1 à 12 et 70 points s'agissant du lot 13) est attribuée à l'offre la moins chère et les autres notes sont attribuées selon la formule suivante, arrondies au centième :

(Montant de l'offre minimum / Montant à comparer) X note maximale

Chaque candidat aura une note finale sur 100 points.

ARTICLE 5. NEGOCIATION

Les acheteurs se réservent le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation, dans le respect du principe d'égalité de traitement avec les candidats dont l'offre n'est pas inappropriée. Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. En cas d'allotissement, l'opportunité de négocier sera évaluée lot par lot.

Le nombre maximum de candidats admis à négocier est fixé à trois (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats). La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Les modalités pratiques de la négociation seront précisées dans un courrier qui sera transmis aux candidats présélectionnés.

A l'issue de la période de négociation, les candidats transmettent une offre mise à jour.

ARTICLE 6. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le candidat retenu doit faire parvenir à Réseau Canopé, dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception de la demande :

- les **documents permettant de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner** prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP :
 - Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites,
 - Une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des assurances ;
 - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- l'**acte d'engagement** signé par une personne habilitée à engager l'attributaire :
 - en cas de signature manuscrite, l'acte d'engagement est envoyé par voie postale, après suppression du pictogramme « signature électronique »,
 - en cas de signature électronique, l'acte d'engagement est signé en format PDF (cf. annexe 1) et envoyé via PLACE.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant de l'acheteur, le marché/accord-cadre est notifié au titulaire.

ARTICLE 7. INSTANCES RECOURS

7.1. Voies et délais de recours

Les recours et délais de saisine suivants sont les suivants en cas de recours :

Référé précontractuel : délai de recours pouvant être exercé contre la procédure de passation depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la date signature du marché (L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

Recours contractuel pouvant être exercé contre la procédure de passation : jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;

Le recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué (article R.421-1 du code de justice administrative) en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure, avant signature du marché.

Recours en contestation de la validité du contrat conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 "Tarn et Garonne": 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant son attribution, pouvant être assorti d'une demande de suspension de l'exécution du contrat (article L 521-1 du code de justice administrative).

7.2. Contact utile

L'instance chargée des voies de recours est le tribunal administratif de Poitiers, auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements concernant leur introduction :

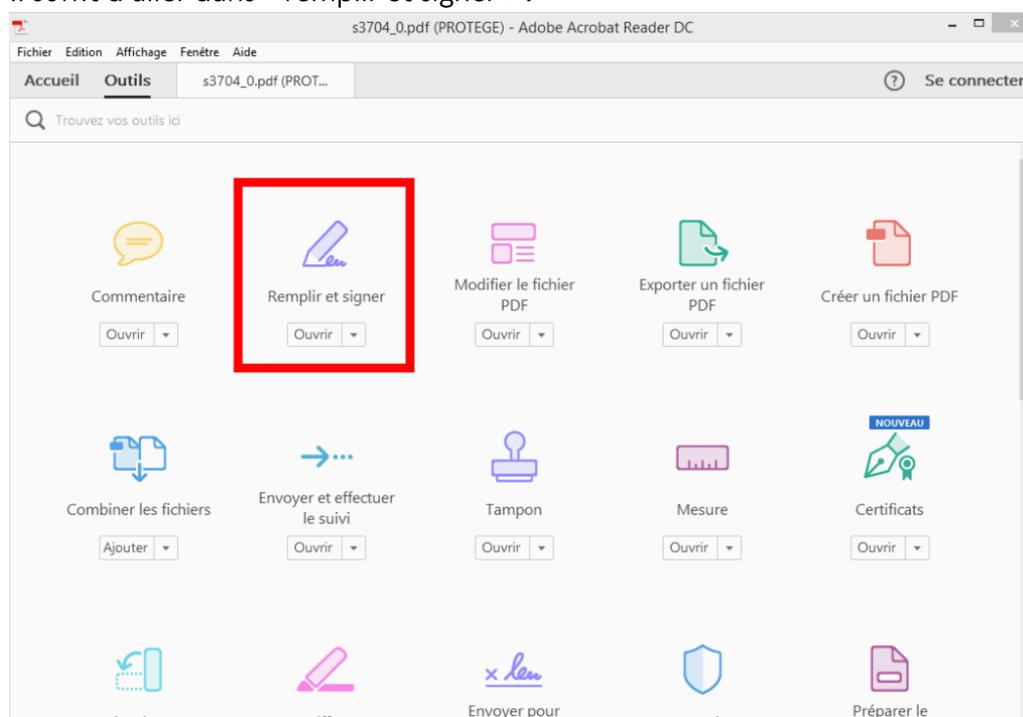
TA de Poitiers
Hôtel Gilbert
15, rue de Blossac - BP 541
86020 Poitiers Cedex
Téléphone : 05 49 60 79 19
Télécopie : 05 49 60 68 09
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

ANNEXE 1 : SIGNATURE ELECTRONIQUE

Signature d'un fichier PDF avec une ID numérique

1. Enregistrement de l'acte d'engagement (sous format word initialement) sous format PDF.
Règle de nommage : N° de marché (AA-123-Lxx) AE Nom de la société
 - 25 : Année
 - 045 : n° du marché
 - Lxx : n° du lot
2. Sur Adobe Reader : signer directement sur le pdf avec votre certificat de signature électronique.

Il suffit d'aller dans « remplir et signer » :



Ensuite « utiliser des certificats », « signer avec un certificat » : une boîte de dialogue « tracer un rectangle de signature » s'ouvre, installer votre clé de signature électronique et cliquer sur « signer avec un périphérique connecté » (ne pas cocher sur la case : « verrouiller le document »), vous sélectionnez votre ID électronique et vous pouvez signer.

Si votre clé n'est pas encore reconnue sur l'ordinateur, ouvrir « Edition », puis « Préférences » dans le menu déroulant, et « Signatures », cliquer sur « autres » en face « Identités et certificats approuvés », une fois la boîte de dialogue ouverte, cliquer sur l'icône représentant une carte de visite avec un + au-dessus, puis « ajouter une identification numérique », « ID numérique personnelle existante provenant : », cliquer sur « d'un périphérique connecté à cet ordinateur ».

3. Via la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/agent/signer-document>, en téléchargeant l'outil de signature :

